

le 22 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 309 Subvention au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 6^e arrondissement (6^e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil 6^e arrondissement en date du 30 avril 2012;

Vu le Projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 6^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine Vieu-Charier au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 1.100 euros est attribuée au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 6^e arrondissement, dont le siège social est situé, Mairie du 6^e arrondissement, 78 rue Bonaparte ,75006 Paris A00156/2012_01889/20481

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants